

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2024-30

FINANCES-MOYENS GENERAUX

**- Réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville et de la rue Jean Jaurès
- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FONDS VERT -
Renaturation des villes et des villages**

La place de l'Hôtel de Ville occupe une place centrale et symbolique, jouant un rôle multifonctionnel qui va bien au-delà de son aspect administratif, et contribuant à créer une identité urbaine forte et attrayante. La Ville de Roanne mène depuis plusieurs années des investissements pour réaménager son centre-ville afin de lui redonner du dynamisme et de l'attractivité et pour renforcer sa résilience face aux défis croissants du changement climatique et de ses impacts sur le centre-ville.

Ainsi, la municipalité a décidé de réaménager la place de l'Hôtel de Ville et la rue Jean Jaurès.

Les opérations prévues dans le cadre de ce projet sont les suivantes :

- aménagement d'un jardin qui s'inspire du style néo-renaissance classique du patrimoine environnant sur la place. Il comprendra la plantation d'arbres sous forme d'alignement ainsi qu'une variété de végétaux tels que des cépées fleuries, des rosiers, des graminées et d'autres plantes vivaces. L'exposition des arbres et végétaux au soleil est défini en fonction de leur résistance à la sécheresse et à la chaleur. Cette végétalisation essentielle contribuera à créer des zones d'ombrage et de rafraichissement très utiles lors des périodes de fortes chaleurs. La diversification des essences permettra aussi de favoriser l'implantation de la biodiversité en ville ;

- revalorisation de la fontaine au cœur de la place de l'Hôtel de Ville, les jardins seront créés autour de la fontaine existante, permettant aux habitants de pouvoir profiter de la présence de l'eau en toute quiétude. Des assises circulaires autour du bassin, semblables à des ondes de ricochet, seront aménagées. Des brumisateurs pourraient être installés afin de rafraichir les promeneurs en période estivale ;

- réaménagement du parking avec une diminution du nombre de places et intégrant des sols perméables pour réduire les risques d'inondation en permettant à l'eau de pluie de s'infiltrer dans le sol plutôt que de s'accumuler en surface ;

- réaménagement de la rue Jean Jaurès avec intégration de pistes cyclables et d'aménagements végétalisés. Principalement prévus sur la façade urbaine exposée au Sud, les arbres apporteront du confort thermique l'été.

Dans le cadre du Fonds Vert, l'Etat a déployé un dispositif d'aide à la renaturation des centres-villes. Celui-ci a pour objectif de financer l'adaptation des espaces urbanisés aux impacts du changement climatique, en réduisant leurs vulnérabilités grâce aux solutions fondées sur la nature (végétalisation, régulation hydraulique ou encore aménagement de parcs et jardins). C'est dans ce cadre que la Ville de Roanne sollicite un financement pour l'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville et de la rue Jean Jaurès.

En parallèle, une demande de financement à hauteur de 521 000 € est effectuée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur le projet global au titre du Contrat Région. Une autre demande est effectuée auprès de l'Agence de l'Eau au titre du volet gestion des eaux pluviales.

Ainsi, le plan de financement du projet se présente de la façon suivante :

Dépenses	Montant HT	Subvention	Montant
Travaux <i>Dont Végétalisation</i>	5 871 548 € 699 833 €	Région (Contrat Région)	521 000 €
		Etat (Fonds Vert)	559 866 €
		Agence de l'Eau	539 000 €
		Autofinancement	4 251 682 €
TOTAL	5 871 548 €	TOTAL	5 871 548 €

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

D E C I D E

- de solliciter une subvention à hauteur de 349 916 € auprès de l'Etat au titre du FONDS VERT - Renaturation des villes et des villages ;

-d'effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette Décision.

ROANNE, le **14 FEV. 2024**

Le Maire,



Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération